



**Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie**



D 2026 - 24

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	22
Conseillers votants :	23
Dont un pouvoir	

Date de la convocation du conseil municipal : 16 mars 2026

**OBJET : APPROBATION DU
RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU
CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme TRONCHON, maire

**PRESENTS : PARIS A. MORAND F.
BAARSCH C. de PROYART A. ZANNI F.
PLEYNET J.P.CHANTELOT C. BILLARD
G. LAFFONT V. MOUTHON S.
CONSTANTIN V. DE GELDER M.
GAZARYAN E. GEROUDETA. VIRGILI J.
RODRIGUES LAURO D. RENAULT A.
CHANTELOT L. RACINE FREIXENET M.
BALBO A. VEYRAT V.**

EXCUSÉ : GUY E. « pouvoir à VEYRAT V. »

Est élu secrétaire de la séance : MORAND F.

Monsieur le maire expose au conseil municipal que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

En conséquence, Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet de règlement préalablement transmis aux conseillers municipaux.

Ce règlement, annexé, fixe notamment les règles pour :

- l'organisation du conseil municipal
- la tenue des séances du conseil municipal
- les débats et vote des délibérations
- les comptes rendus des débats et des décisions
- les commissions consultatives

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le code général des collectivités territoriales,

DECIDE d'adopter le règlement intérieur annexé à la présente.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire
François MORAND

Le maire
Jérôme TRONCHON

